

ÉCHOS GRANDMONTAINS

N° 24 – 2014

Bulletin de l'ASEG Rauzet



Saint Étienne en prière dans sa celle

Le Miroir Historial de Vincent de Beauvais,
manuscrit à peintures du XV^e siècle, musée Condé, Chantilly.

SOMMAIRE

- Sommaire	1
- Bulletin, adhésion	2
- La vie de l'association par Jean-Pierre Faure, président du conseil d'administration de transition	3
- Histoire de Rauzet (1 ^{re} partie) par Carole. HUTCHISON	4
- Moines et chanoines réguliers aux XI ^e et XII ^e siècle en France Par Carole. HUTCHISON	13
- Notes sur la métallurgie en Charente en complément de l'article de J. COMBEAU paru dans les Échos Grandmontains N° 23, par Jean-Pierre FAURE	22
- Photo église de Rauzet en 1986 (avant travaux).	24

Bulletin interne de l'Association de Sauvegarde de l'Église Grandmontaine de Rauzet.

Ce bulletin, hors commerce, est destiné à l'information des membres de l'association. Toute reproduction, même partielle est soumise à l'autorisation préalable du directeur de la publication : J-P Faure jpms.faure@wanado.fr

Toute correspondance doit être adressée à l'adresse suivante :

A.S.E.G. Rauzet
Secrétariat
Le Prieuré, Rozet
16320 COMBIERS

L'ASEG Rauzet est une association loi 1901 déclarée à la Préfecture de la Charente en 1986.

Son siège social est à l'adresse ci-dessus

L'association, à but non lucratif, culturelle et scientifique a pour but

- de restaurer et de sauvegarder l'église de l'ancien prieuré grandmontain de Rauzet (lieu-dit Rozet, commune de Combiers, Charente), bâtiment classé comme monument historique.
- de soutenir les actions en faveur du patrimoine historique local, de l'environnement et du cadre de vie,
- de promouvoir des activités d'animation culturelle, artistique et touristique.
- de participer à l'étude et à la diffusion des connaissances sur l'ordre de Grandmont.

Adhésion :

Les personnes intéressées à rejoindre l'association peuvent adresser leur demande à l'adresse de l'ASEG Rauzet (nom, prénom, adresse, téléphone, courriel)

La cotisation annuelle est de 15 euros (espèce ou chèque à l'ordre de : ASEG Rauzet)

L'association est éligible, aux termes de l'article 200 du Code général des impôts (association culturelle, scientifique, de sauvegarde du patrimoine), à délivrer un reçu fiscal pour toute cotisation et don égal ou supérieur à 15 euros ouvrant droit à une réduction de 66% de ce montant à déduire du revenu de l'année du versement à l'ASEGRauzet

Directeur de la publication : J-P Faure président du conseil d'administration.

Impressions Blanchier-Reprographie 61 bld Besson-Bey 16000 Angoulême

La vie de l'Association

Chers amis,

Il en va de la vie de toute association comme de vie de chacun de nous, à la fois permanence et transformation. L'existence, nous le savons bien et, quoiqu'il puisse nous en coûter, n'est qu'une constante adaptation. Autant prévenir que guérir.

Aussi, en ces premiers jours d'une année marquée par des événements douloureux pour la France, je veux d'abord vous présenter mes vœux de bonheur et de santé pour vous et vos familles, vous saluer tous, vous remercier de tout le dévouement et de l'aide que vous avez apportée, que vous apportez et que vous apporterez encore, au développement de notre association pour la sauvegarde et la restauration du site de Rauzet.

Nous allons nous réunir le 31 janvier 2015, adopter de nouveaux statuts et un règlement intérieur qui correspondent à une réalité qui a une triple unité : celle du temps long qu'autorise un bail prolongé jusqu'en décembre 2027, celle d'un lieu, le site de Rauzet, qui, à la fondation de l'ASEGR, n'était qu'une bâtisse en voie d'effondrement devenue aujourd'hui ce miracle d'équilibre architectural et de stricte austérité qu'est notre église grandmontaine, enfin l'unité d'action pour la décennie à venir qui se fera, en coopération avec notre bailleur, la SCI propriétaire des lieux, dans le cadre de nos statuts et de notre règlement :

- Protection du patrimoine grandmontain : vitraux, portes, sols, aménagements divers propres à rendre la visite plus aisée et à assurer la sûreté d'un site ouvert au public
- Animations culturelles et musicales insérées dans la promotion du patrimoine de Combiers et de la Charente.
- Activités festives, conviviales et touristiques dans le cadre de la vie locale et des environs.
- Participation à la connaissance historique tant du site grandmontain que de son environnement.

Nous élirons le 31 janvier 2015 un **conseil d'administration** de douze ou quinze membres, le parlement de l'association en quelque sorte. C'est à lui d'élire un bureau, dont obligatoirement un président, un secrétaire et un trésorier et autant de vice-président et de « pilotes » d'activité que nécessaire. Ce mandat sera de trois ans. Le conseil sera renouvelé par tiers tous les ans.

Auparavant un audit administratif et financier vous aura été présenté. L'association n'a pas de dettes (sous réserve d'un contentieux ancien de quelque 1340 euros) mais un solde positif de 8100 euros auxquels s'ajouteront les cotisations pour 2015 restant à venir et, espérons les concours extérieurs des diverses instances qui ont déjà reconnu et soutenu notre action.

À tous, je renouvelle mes vœux pour le succès de l'ASEG. Soyons le plus nombreux possible, présents ou représentés dans l'assemblée et à son conseil lors de notre prochaine rencontre le 31 janvier.

Jean-Pierre Faure
Président du conseil d'administration de transition

HISTOIRE DE RAUZET

par Carole Hutchison

1. L'Ordre de Grandmont

L'Ordre des moines ermites de Grandmont est l'une des institutions religieuses parmi les plus austères à avoir traversé les siècles, du Moyen Âge à l'époque moderne. Il tire son inspiration d'un saint, Étienne de Thiers († 1124), connu sous le nom d'Étienne de Muret, du nom de la localité située près de la ville d'Ambazac, au nord-est de Limoges, où il fonda un ermitage, dans le dernier quart du XI^e siècle. Ermite d'une nature humble, il ne se considéra jamais comme le fondateur d'un ordre religieux ; néanmoins, à sa mort, ses disciples l'élevèrent à ce rang et codifièrent ses idées et son enseignement spirituel pour en faire la *Règle de Grandmont*.¹



L'enseignement d'Étienne à Muret

Le Miroir Historial de Vincent de Beauvais, manuscrit à peintures du XV^e siècle, musée Condé, Chantilly.

¹ BECQUET (dom Jean) dans la collection du « Corpus Christianorum Continuatio Medievalis » t. VIII, 1968 p. 65 à 99. BERNIER (Abbé R.) (1989) a traduit la *RÈGLE* en français.

Les plus anciennes fondations grandmontaines — alors appelées *cellae* — étaient composées d'un ensemble de huttes disposées autour d'un oratoire en pierre. La *cella* de Muret fut abandonnée l'année qui suivit la mort d'Étienne à la suite d'un litige de propriété avec les moines bénédictins d'Ambazac. La communauté se retira alors dans un autre endroit des environs qui leur fut donné par le Seigneur de Rancou, Amélius de Montcocu.

Dans cette région sauvage et aride, sur le plateau rocheux de Grandmont, les frères construisirent une *cella* qui deviendra le chef-lieu (la maison-mère) de l'Ordre. Leur style de vie, simple et austère, procura rapidement aux moines une très grande notoriété qui attira de nombreux donateurs, dont le roi angevin Henri II Plantagenêt. Celui-ci contribua généreusement à la construction de la magnifique église de Grandmont qui remplaça l'humble oratoire de Muret. Elle sera consacrée en 1166, durant le mandat du quatrième prieur, Étienne de Liciac. À cette époque, les idéaux de l'érémisme originel avaient été remplacés par un monachisme plus traditionnel et plus conventionnel.

2. La fondation de Rauzet

Il était généralement admis jusqu'à récemment, que Rauzet faisait partie des quarante et une premières maisons fondées avant 1165, mais il est tout à fait possible qu'elle ait été fondée bien plus tard.² Le travail de datation et l'établissement de l'identité des bienfaiteurs ayant doté ces communautés d'ermites d'une terre, est rendu très difficile par le fait que, selon leur règle, il était interdit aux Grandmontains de conserver quelque charte de fondation que ce soit.³

Jusqu'en 1317, date à laquelle l'Ordre sera réformé par le pape Jean XXII, seul le chef-lieu avait le statut de prieuré (dirigé par un prieur), les autres maisons, étaient quant à elles, appelées *cellae* ou celles. À partir de cette date, le prieuré de Grandmont est élevé au rang d'abbaye (dirigée par un abbé). Trente-neuf celles deviennent des prieurés. Les autres établissements gardent le nom de celle et seront redistribués entre ces prieurés, devenant une dépendance de ceux-ci. La celle de Ravaud, au nord de la ville d'Angoulême, devint un prieuré et Rauzet, de même que deux autres celles charentaises, Beausault et Gandory, ainsi que Badeix en Dordogne, devinrent ses dépendances.

Dans plusieurs textes, Rauzet est nommé « abbaye » mais la plupart du temps « prieuré », pourtant ni l'un ni l'autre de ces termes ne conviennent. Il a été décidé de conserver le nom monastique de « prieuré » par commodité, le terme de *celle* pouvant prêter à confusion. En effet, dans le vocabulaire actuel, ce terme désigne également l'habitation d'un ermite.

3. Rauzet : une topographie parfaitement grandmontaine.

La *Règle de Grandmont* édicte que c'est « le domaine boisé qui convient à votre religion »⁴ et, à de rares exceptions près, les monastères grandmontains sont tous situés au cœur d'un terrain naturellement boisé : Rauzet se trouve dans la forêt d'Horte, aujourd'hui forêt domaniale de la Mothe-Clédou.

Une enceinte naturelle d'arbres ne suffisait sans doute pas pour assurer la tranquillité de ces moines ermites, car ils se sont enfoncés dans des régions reculées pour s'éloigner du monde. Doutes, murs

² Ce *terminus ante quem* en ce qui concerne la date de fondation est proposé par GABORIT (J. R.), *L'Architecture de l'Ordre de Grandmont*, thèse de l'école des Chartes, (Paris, 1963, p. 414-15). LARIGAUDERIE- BEJEAUD, (Martine), avance la même date dans ses *Recherches sur les prieurés grandmontains de Charente. Architecture et histoire XII^e-XVIII^e siècles* (1994, p. 15).

³ RÈGLE, XXIV : p. 12 Trad. de Bernier. *On ne gardera pas d'archives sous prétexte de plaider.*

⁴ RÈGLE, XXX, p. 14, trad. de Bernier. *Des domaines boisés où il faut se procurer.*

de pierre et ruisseaux concouraient également à cet objectif. À Rauzet, le *circuitum* monastique d'origine est bordé à l'est et à l'ouest par des ruisseaux et au sud par des viviers. On trouve d'autres traces d'aménagement du sol, sous la forme de fossés et de buttes. Ces fossés n'étaient pas destinés à assurer la tranquillité de la vie monastique, mais à plutôt à réguler la circulation des eaux. En effet, les précipitations importantes, courantes dans la région, ainsi qu'une nappe phréatique affleurant la surface du sol, exigeaient un système de drainage très élaboré pour éviter les inondations.



Le chemin, reliant La Rochebeaucourt à Charras, constituait vraisemblablement la limite nord du site monastique, à une centaine de mètres de l'église. Cette voie est un chemin rural ancien, bordé de fossés. Malheureusement, au fil du temps, le système de drainage mis en place par les moines a été partiellement détruit. Les racines des arbres bordant la route contribuaient à limiter les inondations en absorbant les eaux de pluie. Malheureusement, beaucoup de ces arbres ont été déracinés par la tempête de 1999 et la plupart des fossés ont été comblés. L'église s'est trouvée très régulièrement inondée dès que les précipitations dépassaient la moyenne. La démolition du *porticum* au nord de l'église, a rendu obsolète le caniveau de drainage construit par les moines.

Même si les *celles* grandmontaines étaient toujours construites à bonne distance des zones habitées, elles restaient malgré tout assez proche d'une route principale. Grandmont lui-même ne se trouve qu'à quelques kilomètres de la route médiévale de pèlerinage qui partait du nord et de l'est de la France pour rejoindre Saint-Jacques de Compostelle. D'autres *celles* sont situées près d'anciennes voies romaines encore utilisées au Moyen Âge. La *celle* de Rauzet ne constitue pas une exception : elle se trouve à proximité de la voie romaine qui reliait Saintes à Périgueux.

7

La raison pour laquelle les Grandmontains choisissaient de vivre à proximité des grandes routes est indirectement inscrite dans la Règle : « *il est absolument interdit à la communauté de posséder des domaines à l'extérieur des limites du monastère* ». ⁵ L'alimentation des Grandmontains reposait unique-

⁵ RÈGLE, IV, p. 5, trad. de Bernier. *On ne possèdera pas de terres.*

ment sur les céréales et les légumes qu'ils parvenaient à faire pousser sur leurs quelques hectares. Si ces moyens venaient à manquer, la Règle stipule que « *deux des frères, les plus confirmés dans la vie religieuse, partiront humblement quêter, par moulins et maisons, en demandant l'aumône de porte en porte, comme les autres pauvres.* »⁶ Ce commandement implique qu'il y ait une ville ou un village dans les environs. En cela, la petite ville de La Rochebeaucourt, à moins de cinq kilomètres de Rauzet, répondait à cette exigence.

Les moines grandmontains semblent avoir été incités à construire leurs *celles* sur ou près des frontières des états, des provinces ou, à tout le moins, des diocèses ou des paroisses. Ils cherchaient apparemment à s'écarter des villes où siégeaient les autorités civiles ou ecclésiastiques, ce qui s'explique sans doute par leur peur d'être impliqués dans toutes sortes de litiges. Leurs démêlés de 1124 avec les bénédictins d'Ambazac à propos de droits de propriété conduisirent à l'abandon de leur premier ermitage à Muret. Ceci explique que les rédacteurs de la Règle aient décidé d'éviter les situations susceptibles d'engendrer des conflits analogues et⁷ aient conseillé de s'installer dans une zone frontalière éloignée des grands centres.

Aujourd'hui, Rauzet se trouve dans la commune de Combiers, diocèse d'Angoulême ; au Moyen Âge, cependant, il appartenait au diocèse de Périgueux. En fait, le prieuré se trouve tout juste à mi-chemin entre ces deux importantes villes et sièges épiscopaux.

4. Les occupations post-monastiques de Rauzet

D'un point de vue archéologique, Rauzet a connu plusieurs occupations. Les activités des propriétaires, qui ont succédé aux moines sur ce terrain, ont bien souvent brouillé les traces de l'occupation monastique. Ces activités ont même parfois rendu cette occupation difficile à décrire.

L'histoire du départ des moines de Rauzet est presque aussi difficile à établir que leur arrivée. L'abbé J. Nanglard indique que Rauzet est annexé à la paroisse de Combiers en 1596.⁸ Cette date n'est confirmée nulle part, ce qui rend, en l'absence de sources écrites, impossible de savoir quand ou pourquoi la celle a été abandonnée. Le faible nombre de moines et l'absence de novices ont pu amener le prieur de Ravaud à décider d'abandonner Rauzet et à rassembler le reste des moines des dépendances avec ceux du prieuré de Ravaud.

5. L'époque industrielle : la forge

Nous ne disposons que de très peu d'informations sur Rauzet entre les années 1596 et 1693, année de son acquisition par la famille Galard de Béarn. Celle-ci vendra ensuite le domaine à un maître de forge appelé Forestas, bien connu dans la paroisse de Combiers, qui exerça pendant longtemps son métier à Rauzet et devint au cours de la dernière décennie du XVII^e siècle un notable de la région.

Un procès-verbal de 1698 nous apprend que sa famille fut accusée d'avoir démoli un bâtiment à Rauzet. Martine LARIGAUDERIE-BEJEAUD, qui a transcrit ce document, signale qu'« *il est impossible de savoir si les bâtiments détruits appartenaient ou non au prieuré* ».⁹

Il ne reste des bâtiments monastiques sud et est que des fondations et, à certains endroits, des rangées inférieures de pierre. Les fouilles montrent nettement que les murs ne se sont pas effondrés d'eux-mêmes. Quelques pierres de bel appareil ont été détachées grossièrement à coups de ciseau puis retirées,

⁶ RÈGLE, XIII, p. 9, trad. de Bernier. *On en demandera la permission.*

⁷ RÈGLE, XXXI, P. 14, trad. de Bernier. *On n'entreprendra pas de procès – on ne portera pas témoignage.*

⁸ NANGLARD, Abbé J., *Pouillé Historique du Diocèse d'Angoulême*, t. 3, (Angoulême, 1894 p. 106.)

⁹ LARIGAUDERIE-BEJEAUD, (Martine), *Recherches sur les prieurés grandmontains de Charente. Architecture et histoire XII^e-XVIII^e siècles* (1994, p. 74), ff.

ce qui a causé l'effondrement du blocage intérieur, lequel s'est écroulé par les ouvertures ainsi créées. Cette récupération des blocs de pierre a pu survenir à n'importe quelle époque succédant à l'occupation monastique

Au cours de la campagne de fouilles de 1999, il a été trouvé, à l'extrémité de la salle des moines, au niveau du sol d'origine, une pièce de monnaie. Cette pièce date du règne de Louis XIII (1610-1643). Elle s'est trouvée emprisonnée au cours de la démolition ce qui fait penser que cette section du bâtiment a été démontée pendant ou après le règne de Louis XIII.

Un procès-verbal en date du 8 juillet 1712 nous permet de connaître l'état du côté sud de l'église de Rozet. En présence d'Antoine Forestas, Pierre Ducasse, Marchand, Léonard du Faux, cloutier, Clément Berthoume et Jean Menut, également cloutiers, demeurant à Rozet ont constaté que :

« Comme convenu, premièrement avons entré dans la dite église et avons pris de l'éo bénite de Flageux, pue trouver aucun endroit pour monter au dessus la voute, avons ressorty et ayant fait le tour de la dite église, nous avons remarqué que le sacristye et le coeur d'icelle et la nef de la longueur de cinq brasses du costé du midy la moityé de la charpenterie, lattes et tuile estre tout à fait ranverssé par terre et la dite église decouverte de ce costé. Ayant mesme trouvé au devant la porte de la dite église cinq chevrons et une sablière quy ont tombé de la dite couverture. Le surplomb de la couverture de la dite église nous ayant apparu estre beaucoup endommagée »

« Les lattes, feuilles et tuile en tout en suspens sur les murs presque par terre ce quy tant ferait que l'eo pluvialle tombant sur le mur sur la voute les ranverssent parterre ayant aussy trouvé au costé de la sacristie une forme de chapelle dont les murs sont entièrement decouvert. »¹⁰

Un autre procès-verbal, en date du 22 Septembre 1712, est rédigé à la demande du curé de Combiers, François Flageux, pour faire constater qu'Antoine Forestas a construit une grange dans le cimetière situé dans le cloître et fait démolir une chapelle. Au cours des fouilles effectuées dans la galerie nord du cloître plusieurs squelettes d'enfants et de femmes ont été découverts et parmi eux, deux squelettes auxquels manquait la partie inferieure des jambes, cassées au niveau des genoux. Ces os ont vraisemblablement été détruits lors du creusement du puits, qui a sans doute eu lieu en même temps que la construction du mur est de la grange.¹¹

« Maitre François Flageux, prestre, curé de la paroisse de Combiers et Rosé son annexe, et premier marguillier de ladite église, lequel en cette laditte et faisant pour Jean Valade autre marguillier nous a remontré que tant luy que ledit Valade auroient donné requête a Monsieur le Sénéchal d'Angoumois ou Monsieur son lieutenant général par laquelle ils auroient espossé, entre autres chose qu'Antoine Forestas Sieur de Vilars ou ses autheurs avoient basti dans le simetière de Rouzé une grange où il c'étoit trouvé plusieurs pris et enlevé les pierres d'une chapelle joignant l'église et les tombeaux dudit cimetière et demande permission de faire faire procès-verbal du tout, par devant le premier notaire royale, sur ce requis en présence du dit Forestas ou y celluy dhuement apellé ce quy auroit esté ainsy conclud et ordonné par les conclusions de Monsieur le Procureur du Roy et ordonnance de Monsieur le Lieutenant Général en date du 9 du présent mois de septembre, signée Chérade Bareau et Chérade, scellée le même jour Angoulême par Benois, et le tout signifié audit Sieur Forestas avec assignation au devant la porte de Jean Valadelaine à ce jourd'huy dix heures du matin, pour de là ce transporter sur les lieux ci-dessus énoncés afin d'en voir faire procès-verbal. »

« Ayant apelé Léonard Menut, Jean Roquilhaud et Léonard du Faux en tiens, demeurant au dit lieu de Rousé, et agés de cinquante-sept ans à soixante-cinq ans, lesquels nous ont certifié et déclaré se resouvenir avoir vu bastir ladite grange despuis trante ans par Abrahan Forestas, sieur du Cluseau, oncle dudit Forestas, partie de laquelle est bastie dans le dit simetière se resouvenant avant ladite bastisse avoir vu enterrer les corps dans le lieu où elle est bastie et que à l'égard des tombes du dit sime-

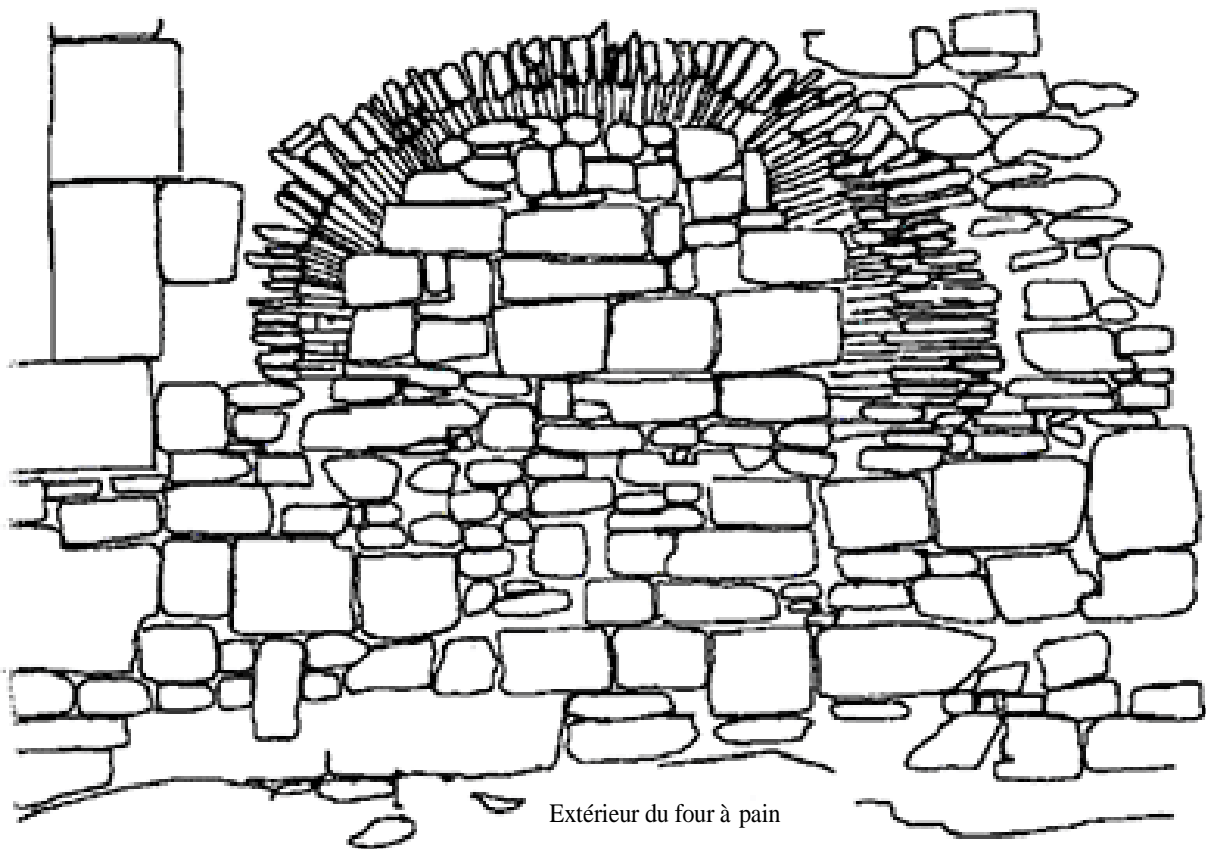
¹⁰ Archives Départementales de la Charente, 2 E 2968, Dereix notaire à Gardes.

¹¹ Rapport de Fouilles programmés au prieuré grandmontain de Rauzet 1998, p. 25 à 26).

tière il y en a une dans la cour où le dit Forestas fait sa demeure au dit lieu de Rouzé quy sert de montoir dans la dite cour. »¹²

Hormis l'église, la seule partie de l'enceinte monastique qui nous soit restée est la cuisine, qui se trouve dans l'angle sud-ouest du cloître. À une date inconnue, cette cuisine a été transformée en maison d'habitation. Bien qu'elle ait été modifiée et rénovée à plusieurs reprises au cours des siècles, une quantité importante de la maçonnerie originale subsiste, ainsi que deux arches romanes au-dessus des portes, la base d'une fenêtre et un placard. La structure de ces éléments correspond au modèle grandmontain qui privilégie une embrasure large et une ouverture étroite.

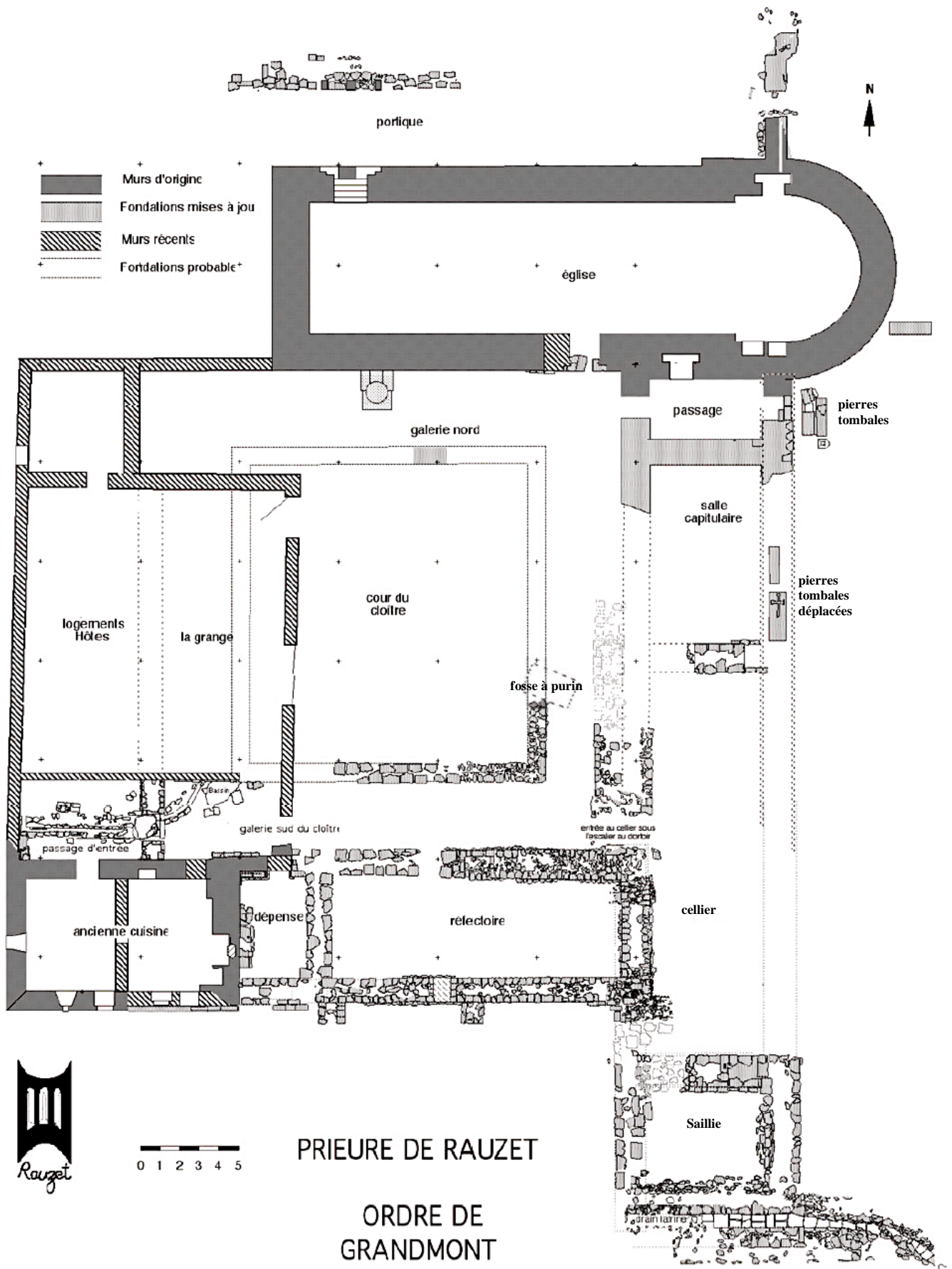
Toutefois, la division horizontale qui crée un étage, constitue la plus importante modification du bâtiment. Elle date probablement de l'occupation par la famille Forestas étant donné qu'on retrouve un four à pain au rez-de-chaussée et un foyer de belle facture dans l'une des deux chambres de l'étage, deux aménagements d'un style caractéristique du XVII^e siècle.



Les fouilles des étés 1993 et 1994 ont porté principalement sur la recherche d'un passage, qui permettait la communication entre le cloître et l'extérieur ouest, reliant la cuisine monastique au quartier des hôtes.

Les fondations mises au jour ont révélé que ce passage constituait l'entrée principale du monastère. Le mur sud du passage de la cuisine est encore intact, mais il ne reste plus rien, au-dessus du niveau du sol, de l'extrémité ouest du passage. Le mur ouest de la « grange » (dénomination actuelle) a été construit sur les fondations monastiques. Les fondations du mur entre le passage et la grande salle du rez-de-chaussée (la salle des hôtes) ont aussi servi plus tard de base à des mangeoires. Il reste également deux rangées de pierre du mur de refend au sud de la porte qui est entre le passage et le cloître.

¹² Archives Départementales de la Charente, 2 E 4792, Dereix notaire à Rougnac.



Dans la galerie du cloître, les fouilles ont mis à jour un conduit en pierre, vraisemblablement destiné aux eaux usées, qui passe sous la porte du cloître. Du côté du passage, cette structure a l'origine soigneusement construite a été complètement démontée pour être remplacée par un canal de facture

grossière : d'énormes blocs de silex ont été fichés dans la terre puis leurs joints comblés par du mortier et rendus étanches à l'aide d'argile.

Les fouilles du passage ont également mené à la découverte d'un gros bloc de maçonnerie qui, si l'on se fie à son apparence et à sa situation, devait servir de base à l'escalier menant à l'étage.

L'interprétation de cette partie du monastère, à cause de la stratigraphie du sol, s'est avérée assez compliquée. Les derniers occupants de ce passage avaient été des vaches et un taureau. Au cours des fouilles, on a d'abord rencontré une chape de béton, puis des couches de terre brune et un remblai composé de gros morceaux de pierres, de tuiles cassées... Plus bas dans la zone du passage, les preuves évidentes d'un incendie intense ont été découvertes. Ce niveau était composé d'un enchevêtrement de poutres brûlées mêlées à du crépi. Cette couche retirée, le niveau a montré les signes d'une activité industrielle importante, avec de grandes quantités de clous, de déchets de fer, de lourdes masses de mâchefer.

Au niveau originel, ont été découvertes de grandes concentrations d'une terre argileuse rouge vif, qui est le signe d'une chaleur intense, ainsi que des restes de murs noircis de suie, en particulier autour de l'emplacement probable de l'escalier.

La modification du drain mentionné ci-dessus constitue une autre preuve de l'activité industrielle qui se déroulait dans cette partie de l'ancien monastère. Au lieu de couler directement sous la porte du cloître comme c'était le cas au début, les eaux se jetaient d'abord dans un bassin de 1,30 mètre de profondeur creusé sous le niveau du seuil de la porte. Elles s'écoulaient ensuite dans le canal grossièrement bâti en silex puis à travers une ouverture pratiquée dans le mur ouest. Cet aménagement du drain et du bassin confirme que le passage d'entrée du monastère a été transformé en atelier et que la base de l'escalier a été réemployée comme support pour l'enclume. Le bassin devait servir à refroidir le métal chauffé à blanc qui venait d'être façonné.

Parmi des objets découverts au fond du bassin, deux flacons de verre entouré de bois, contenaient du mercure. Le mercure servait à donner une couleur argentée aux motifs incisés sur les lames des épées et sur les plaques de protection des portes et des coffres. L'intérieur noirci du creuset qui contenait ces ampoules indique qu'il était utilisé pour chauffer le mercure.

Au cours des campagnes fouilles de 1999 à 2001, les ailes sud (la cuisine et le réfectoire) et est (le cellier et, le jouxtant au nord, la grande salle des moines) ont été fouillées. Cette salle des moines n'a rien conservé des blocs de pierre du parement intérieur ; seul a été conservé le blocage intérieur qui est dans un état de détérioration avancée. Les pierres de certaines parties du parement du réfectoire et du cellier ont également été démontées, mais ce parement a été reconstruit par la suite. Cependant, pour ces travaux de reconstruction, on a utilisé des blocs de pierre de qualité inférieure aux originaux : les blocs sont façonnés plus grossièrement et montés de façon peu soignée.

On distingue très nettement cette reconstruction dans le mur est du réfectoire. Le mur sud du réfectoire a été renforcé par un contrefort qui ne faisait visiblement pas partie de la construction d'origine, étant donné qu'aucun joint de ce contrefort ne correspond à un joint du mur sud. Bien que moins évidentes, des reconstructions et des remaniements de ce type ont été effectués dans l'annexe de l'aile est.

6. La phase agricole : la ferme

Pourquoi et par qui les ruines du prieuré ont-elles été en partie restaurées ? L'une des hypothèses trouve sa justification dans la phase d'occupation suivante, la phase agricole. Dans certaines zones, des murs d'une bonne hauteur toujours debout pouvaient facilement être consolidés et recouverts d'une toiture afin d'en faire des entrepôts ou des bâtiments pour les animaux.

Il s'agit de la période la moins connue de l'histoire du lieu. Nous ne savons pas à quelle date le terrain et les bâtiments de Rauzet ont été intégrés à une ferme. Le nom du propriétaire, M. Dereix, n'apparaît qu'en 1828 dans les archives de la mairie de Combiers.

C. HUTCHISON

Note de la rédaction

L'exploitation agricole, plus ou moins active, se poursuivra jusqu'aux années 1960 avant que la voûte de l'église ne s'effondre. Le site sera identifié en 1985 par M. et A. Larigauderie, qui fonderont en 1986 l'Association de Sauvegarde de l'Église grandmontaine de Rauzet. En 1991, La SCI Grandmontaine de Rauzet deviendra propriétaire du site et le donne à bail à l'association. La restauration de l'église est entreprise. L'histoire de l'Association pendant ces dernières 25 années sera publiée ultérieurement.

Moines et Chanoines réguliers aux onzième et douzième siècle en France

par Carole HUTCHISON

Il y a, tout au long de l'histoire de la vie monastique, un désir de vie apostolique, la *vita apostolica*. Les premières communautés de moines et de moniales ont cherché à découvrir dans les Évangiles comment vivaient les Apôtres et ils l'ont éventuellement trouvé dans une section des « Actes des Apôtres », comme celle qui suit :

*« Tous ceux qui croyaient étaient ensemble et ils avaient tout en commun. Ils vendaient leurs propriétés et leurs biens et ils en partageaient le produit entre tous, en fonction des besoins. »*¹³

L'authentique vie apostolique était donc une vie en commun dans laquelle il n'y avait ni propriété privée, ni biens. Cela correspondait à la vie monastique elle-même, mais la notion de *vita apostolica* connut une signification plus large avec saint Augustin, né en Numidie (354-430). Il tenta d'instaurer une sorte de communauté monastique mais fut ordonné prêtre malgré lui en 391 et, cinq ans plus tard, élu évêque d'Hippone en Afrique du Nord. Il plaida pour que tous les prêtres suivent l'exemple des apôtres, en renonçant à leurs biens personnels et en vivant en communauté.

Lui-même vécut en communauté avec les chanoines de sa cathédrale, sous de strictes règles de vie qui impliquaient de présider quotidiennement aux cérémonies du culte, de prêcher tous les dimanches et jours de fête, de préparer les catéchumènes au baptême et de pourvoir aux besoins matériels de l'église. Des chanoines servaient à la cathédrale, pendant que les autres sortaient tous les jours pour évangéliser les fidèles des différentes églises de la ville.

À plusieurs reprises, entre le sixième siècle et la deuxième moitié du onzième siècle, des tentatives furent faites pour améliorer la discipline cléricale en imposant une vie régulière au clergé. Cela impliquait d'organiser un rituel quotidien pour les services de l'église et d'aménager des temps pour la prière personnelle, la contemplation et la lecture spirituelle. Cependant, parmi les documents relatifs à ces tentatives, aucun ne mentionne saint Augustin et la règle simple qu'il avait donnée à ces premiers chanoines. L'idée selon laquelle les groupes de prêtres qui assurent le service à la cathédrale et dans les principales églises de la ville doivent vivre ensemble dans de grands presbytères, n'apparaît à nouveau qu'au onzième siècle. Se propageant rapidement de Rome au sud de la France, cette idée est associée à deux mouvements importants : la résurgence de la tradition érémitique et la réforme grégorienne dont le pape Grégoire VII a été directement responsable. De nombreuses difficultés furent engendrées par les incartades cléricales et les abus, comme par exemple la simonie, la commercialisation des indulgences et des offices, les émoluments et le népotisme, la vente ou la transmission de charges ecclésiastiques à un parent, souvent le fils d'un prêtre. Car les prêtres pouvaient se marier, ce qui créait des difficultés supplémentaires lorsqu'il s'agissait d'héritage des bénéfices cléricaux, la transmission d'une église paroissiale ou d'une position dans l'Église, de père en fils. Selon la hiérarchie de l'Église, tous ces abus dangereux pouvaient disparaître si les prêtres se laissaient convaincre d'adopter une vie quasi-monastique.

Les prêtres ne seront plus autorisés à se marier, à détenir des biens personnels et à percevoir des revenus pour l'exercice de leur sacerdoce. On attendait de ceux qui acceptaient de vivre en communauté, qu'ils se conforment à la règle établie et promettent obéissance à leurs supérieurs religieux désignés par l'évêque du diocèse. Les prélats qui avaient fait partie du Conseil de Réforme ne sont pas allés jusqu'à imposer ce style de vie monastique à tous les prêtres ; tous ne seront pas obligés de devenir des chanoines réguliers et resteront donc libres de continuer d'être des prêtres séculiers. Car il y aura tou-

¹³ Actes des Apôtres chapitre 2, versets 44 –45.

jours besoin de prêtres pour administrer les paroisses rurales et les petites villes qui ne disposent pas d'un Chapitre de chanoines.

Les chanoines réguliers se multiplient au milieu du siècle qui suit le Concile de Latran dans lequel le pape reconnaît cette forme de vie religieuse. De Rome, le mouvement gagne en 1660 Saint-Trophime d'Arles en Provence puis rapidement des chanoines réguliers servent dans les églises et cathédrales d'Apt, Avignon, Nîmes et Narbonne en 1088.

Au onzième siècle, le mouvement se répand à travers la France, de la Gascogne à la Lorraine, puis dans le Nord-Ouest où de nombreuses cathédrales et églises adoptent cette règle. Au douzième siècle, les communautés appelées « *chapitres* » existent partout dans les grandes villes de France. Les églises et les maisons qui y sont attachées sont administrées par des chanoines comme les abbayes et les prieurés traditionnels des moines.

Pour se distinguer de celles des moines, les maisons des chanoines prennent le nom de « *collégiales* ». Les chanoines réguliers sont théoriquement sous l'autorité de l'évêque du diocèse dans lequel ils vivent et exercent, mais pas uniquement dans les églises et cathédrales, ils servent aussi comme chapelains (aumôniers) dans les hôpitaux, les prisons, les casernes, les châteaux et les palais de la noblesse.

Au onzième siècle apparaît une nouvelle sorte de chanoines réguliers, très différents du clergé diocésain. Moins attachés à la *vie apostolique*, leur vocation est plus proche de la *vita contemplativa* pratiquée par les moines. Un nombre considérable de ces chanoines refusa de célébrer la messe et d'administrer les sacrements aux laïcs. Ils préfèrent une vie complètement cloîtrée et plus austère, une coupure d'avec le monde, exactement comme les moines. C'est le style de vie adopté à l'abbaye d'Arrouaise près de Bapaume au nord de la France. L'abbé Gervais (1121-1147) façonna la communauté selon la sévère Coutume des Cisterciens. Une même observance monastique est adoptée dans la célèbre abbaye Saint-Victor à Paris, fondée par Guillaume de Champeaux, un dialecticien en retraite. Les Victorins étaient connus pour à être à la fois enseignants et contemplatifs. On disait à cette époque que la France surpassait tous les pays du monde occidental en matière d'expérimentation monastique et canonique.

Les Chanoines Réguliers de Pémontré

L'Ordre des Prémontrés, fondé par Saint-Norbert, né autour de 1080 et mort à Magdebourg en 1134, est un autre Ordre très important de chanoines réguliers. Norbert est issu d'une famille noble de Rhénanie et jusqu'à ses trente-cinq ans, il mène la vie de cour dans des châteaux princiers, bien qu'il soit ordonné clerc dans les ordres mineurs, et il reçoit un bénéfice ecclésiastique conséquent. Il se convertit soudainement après une grave maladie qui lui fait approcher la mort. Il est ordonné prêtre mais l'enthousiasme de son nouvel esprit réformateur exaspère quelques-uns de ses compagnons du clergé de Xanten, qui, en 1118, l'accusent de prêcher sans mandat et d'être un hypocrite. Puis, Norbert donne tous ses biens aux pauvres et marche vers le pape Gélase II qui se trouve alors en Languedoc. Le pape l'autorise à prêcher où il veut, ce qu'il fait avec beaucoup d'efficacité dans le nord de la France. À Valenciennes, il rencontre un jeune prêtre, Hugues de Fosses et en 1120, ils lancent une communauté de chanoines réguliers dans la vallée de Prémontré, près de Laon



Après des débuts très modestes, cette communauté se développe rapidement en un ordre religieux et Norbert adopte la Règle de Saint-Augustin. Les Prémontrés ont une double mission : ils sont prêtres

et s'occupent des fidèles des paroisses, mais chaque jour ils retournent à leur abbaye ou prieuré où ils récitent l'Office divin en entier comme les moines. Leur double mission leur a été préconisée par Saint-Augustin d'Hippone dans son *Sanctitatem et clericanum* (de la sainteté et de l'apostolat).

En 1126, quand le pape Honoré II approuve officiellement l'ordre de Norbert, il existe déjà neuf maisons et d'autres vont leurs succéder dans toute l'Europe occidentale. Au quatorzième siècle, on compte mille monastères pour hommes et quatre cents pour femmes. Il est intéressant et inhabituel de constater que l'Ordre des Prémontrés s'est soucié de la vie spirituelle de ses sœurs à égalité avec les chanoines et les frères laïques (*convers*).

Dans la première moitié du dix-huitième siècle, l'ordre est divisé en deux branches : l'Ancienne Observance, avec 52 abbayes et 720 religieux et les Réformés avec 40 abbayes et 578 religieux en France. Ces chiffres ne comprennent pas les prieurés, les collèges et les couvents des chanoinesses. En 1789, la Révolution supprime l'Ordre comme tous les ordres religieux en France lesquels ont dû quitter leurs abbayes qui ont été confisquées et vendues comme biens nationaux. Beaucoup de chanoines, frères convers et chanoinesses vont partir en exil, les autres retourneront dans leur famille.

Au début du XIX^e siècle, l'Ordre est presque éteint, seules huit maisons survivent en Autriche. En 1858, les premières restaurations des abbayes des Prémontrés commencent à Mondaye dans le Calvados et à Saint-Michel de Frigolet dans les Bouches-du-Rhône. Malheureusement, elles vont souffrir encore en 1905, quand un gouvernement anticlérical les chasse de leurs maisons (loi sur l'expulsion des congrégations).

Les chanoines de Saint-Michel émigrent en Angleterre où ils sont accueillis par le Cardinal Howard, l'impératrice Eugénie de France et le catholique Henry, duc de Norfolk, qui leur cède des terres de sa propriété de Storrington dans le Sussex. Quand ils peuvent rentrer en France, ils laissent une communauté anglaise de Prémontrés qui va veiller sur la paroisse de Storrington ainsi que plusieurs autres maisons fondées à partir d'elle. Au début du vingtième siècle, on assiste à une résurrection de l'Ordre avec l'établissement de vingt monastères. En 2008, on trouve des abbayes et des prieurés dans 25 pays du monde, selon le site web des Prémontrés, ce qui représente environ un millier d'hommes et deux cents femmes.

Étienne, fondateur d'Obazine et de Coyroux

Étienne d'Obazine est né dans le village de Vielzot à la rencontre de l'Auvergne et du Bas-Limousin, vers la fin du onzième siècle. Il est élevé à l'école attachée au prieuré de Pleaux dans le Cantal et probablement destiné à une carrière ecclésiastique. À la mort de son père, il reçoit une formation de prêtre et après son ordination il mène une vie d'ascète. Comme saint Norbert, il devient prêcheur itinérant et comme lui il désire une vie d'ermit. Beaucoup de ses contemporains étudient la prêtrise, sont ordonnés, puis deviennent ermites et ensuite fondent un ordre religieux pour quelques moines ou chanoines. Étienne rencontre un autre prêtre, Pierre, pendant qu'il recherchait un site convenant à un ermitage. Les deux prêtres voyagent ensemble, ils arrivent dans la forêt d'Obazine où ils s'installent. Ils trouvent là un lieu de solitude où toutes les mortifications sont possibles : marcher nu-pieds dans le froid, plonger dans un torrent de montagne glacé, presque mourir de faim, être privé de sommeil avec des sangliers qui les chargent et démolissent leurs fragiles huttes en branches d'arbre ! On dit dans sa *Vita* (biographie) qu'ils allaient à l'église le dimanche. Aller à l'église le dimanche causa leur perte, car ils commencèrent à attirer des visiteurs qui leurs apportèrent de la nourriture. Tout se serait bien passé s'il n'y avait pas eu le souvenir déplaisant d'un moine-escroc qui avait construit un ermitage dans le voisinage. Celui-ci avait reçu de nombreux dons de la part des habitants, mais avait tout emporté et courait encore à la veille de la célébration d'une messe solennelle¹⁴. Cette cruelle déception avait engendré

¹⁴ *Vie de Saint Étienne d'Obazine*, texte établi et traduit par Michel AUBRUN, Publications de l'Institut d'Études du Massif Central, Fascicule VI, 1970, pp 50 – 52.

une méfiance et une hostilité considérable envers les nouveaux arrivés et on les abandonna à eux-mêmes. À cette époque, ils reçoivent un autre compagnon, Bertrand, qui devint le plus proche disciple et ami d'Étienne. Bientôt Bertrand et Pierre partent pour Limoges, pour rendre visite à l'évêque Eustorge (1106-1137) qui approuvait leur mode de vie et leur donna la permission de célébrer la messe et de construire un monastère. Étienne décida alors de s'installer de l'autre côté de la rivière Corrèze où il construisit un petit monastère qu'il décrit dans la *Vita* comme comprenant une chapelle, un dortoir, un réfectoire, une cuisine et au milieu un cloître. Ceci suggère qu'Étienne avait déjà réuni une petite communauté sous sa houlette. Il n'avait pas encore à cette époque décidé d'une règle précise, mais selon la *Vita* :

« *Pour les offices, ils se conformaient à la règle canoniale et suivaient par ailleurs le mode de vie érémitique.* »

Il fallut du temps à Étienne avant qu'il décide d'adopter une règle monastique, temps qu'il passa à rendre visite et prendre conseils auprès des responsables religieux les plus connus.

Parmi eux se trouvaient Giraud de Sales à Dalon en Dordogne et Guigo à la Chartreuse de Lyon. Étienne n'approuvait pas les chanoines réguliers et il indique dans la *Vita* avoir dit :

« *Bien sûr, les chanoines chantent le Seigneur selon la règle ; toutefois, ils se restaurent copieusement et joyeusement de plats bien cuisinés. Ils prennent un long repos et ne font pas ou presque de travaux manuels.* »

Pendant qu'il était à Lyon, son antipathie pour les chanoines réguliers se trouva renforcée par leur refus de l'héberger. Leur maison brûla pendant la nuit et son biographe relate dans la *Vita* qu'ils avaient eu ce qu'ils méritaient.

La croissance rapide de sa communauté rendait Étienne soucieux, il désirait la solitude et ne souhaitait pas être responsable de tant de gens. Il apparaît que tous les ermites qui étaient populaires étaient confrontés au même problème. Leur charisme drainait vers eux un si grand nombre de suiveurs auxquels ils ne pouvaient échapper. C'est sans doute la raison pour laquelle Étienne décida de rejoindre les cisterciens. Cependant, à son retour de voyage, il entreprit des travaux de construction très ambitieux. Il se passa plus de douze ans avant qu'il se sente prêt pour faire le voyage décisif vers Cîteaux. Une fois qu'il eut agrandi le monastère des hommes à Obazine, il entreprit d'en construire un autre pour les femmes.

Au cours du douzième siècle, le mouvement érémitique attira beaucoup de femmes. Les chanoinesses de Norbert de Prémontré étaient plus de mille. Robert d'Arbrissel, à Fontevault acceptait « les veuves et les vierges, les prostituées et les femmes abandonnées »¹⁵. Dans la troisième partie de la *Vita*, le biographe d'Étienne parle de prostituées de naissance noble qui ont connu plus d'amants que le plus riche seigneur ne peut emmener d'hommes à la guerre. Cependant, Étienne conduisit ces femmes au Christ, chastes et complètement purifiées. « un plus grand miracle que s'il les avait ramenées à la vie » observe le biographe.

Étienne se montrait exceptionnellement généreux face aux besoins spirituels et matériels des nombreuses femmes acceptées à Obazine. À cette époque, il y avait peu de possibilités pour les religieuses en Limousin. Les couvents de la région étaient petits et pauvrement dotés. Il était évidemment difficile pour les femmes de créer un ermitage toutes seules. Elles avaient besoin d'hommes pour les protéger, pour construire les maisons, effectuer les travaux des champs et il fallait bien sûr des prêtres pour administrer les sacrements.

Quand des femmes demandaient à rejoindre la vie religieuse, elles pouvaient faire partie d'une double communauté sous la juridiction d'un abbé, comme les prémontrés. Les chanoines vivaient dans des bâtiments séparés de ceux des moniales, mais ils partageaient la même église dans laquelle un mur central séparait les hommes des femmes. Les chanoines de Fontevault, les fontevristes, étaient logés dans la vaste abbaye des religieuses et l'abbesse gérait tout le monde, comme c'était le cas dans de

¹⁵ R. NIEDERST, *Robert d'Arbrissel et les origines de l'Ordre de Fontevault*, (Rodez 1952).

nombreux doubles monastères médiévaux. Hilda de Whitby, l'abbesse érudite était à la tête d'un double monastère d'hommes et de femmes au septième siècle. Elle présida le célèbre Synode de 664, lequel trancha entre les coutumes ecclésiastiques romaines et celtiques, et en particulier décida que les fêtes de Pâques seraient célébrées à la même date de l'année par tous les chrétiens.

La solution trouvée par Étienne pour loger les religieuses fut de leur construire une église séparée et un logis propre dans la vallée de la Coyroux, à six cents mètres de l'abbaye des hommes. Le site retenu était un cul de sac qui débouchait dans les gorges de la Coyroux. Ce site était particulièrement inadapté pour une grande habitation au bord d'une rivière qui était régulièrement en crue et connaissait de violentes inondations. Mais son double avantage consistait à être maintenant totalement isolé du monde et assez proche de l'abbaye des hommes qui pouvait prendre en charge la vie spirituelle et les besoins matériels des moniales.

Le plan de l'église était semblable à celui des églises cisterciennes, un simple rectangle de 30 mètres sur 7 de dimensions intérieures. Il était divisé en deux parties inégales par un mur latéral. Les prêtres et les frères, ceux qui étaient désignés pour célébrer les offices de la nuit et la messe, entraient dans la plus petite partie, la partie est de l'église par la porte nord. Dans le mur de séparation il y avait une grille en fer couverte d'un voile du côté des moniales. À sa base, une ouverture permettait au prêtre de passer la Sainte Eucharistie. Si l'une des moniales était trop faible pour marcher, elle était portée à la grille sur un brancard et ainsi préparée pour recevoir l'Extrême Onction.¹⁶

À l'intérieur du monastère, une prieure contrôlait toute l'activité. On insiste dans la *Vita*, sur le fait que les moniales suivent exactement la même vie que les moines, sauf qu'elles ne quittent jamais le monastère. Elles chantent les psaumes et les antiphonaires discrètement ou pas du tout, ceci en accord avec le décret du second Concile de Latran en 1139, qui interdisait aux moniales de chanter dans le même chœur que les hommes. La *Vita* nous révèle aussi que les moniales lisaient les Heures avec grande dévotion. Ceci impliquait qu'elles étaient instruites, ce qui était inhabituel pour les femmes en religion à cette époque.

Une clôture stricte engendre toujours des problèmes. Chaque religieuse dépendait d'un homme à un moment ou à un autre, pas seulement pour les sacrements, mais aussi pour les travaux de force. La communication était inévitable ; cependant, elle était étroitement surveillée. À Coyroux, la solution était un couloir reliant le cloître des moniales au monde extérieur, fermé par une porte à chaque extrémité. La clé de la porte des religieuses était détenue par la prieure qui était responsable de la sécurité. Une portière (peut-être une sœur converse) surveillait le passage des marchandises dans le couloir. Un frère convers comme un *procurator*, un portier, gardait la clé de la porte extérieure. Il était responsable de leurs besoins temporels et devait les leur fournir sans rien demander aux laïques.¹⁷

Comme à Obazine et à Coyroux, Étienne a fondé plusieurs autres monastères renommés notamment Bonnaigue et Valette en Corrèze, La Garde-Dieu en Quercy et La Frénade en Saintonge dans lesquels, ses disciples n'avaient toujours pas de Règle écrite. L'auteur de la *Vita* exprime clairement qu'ils suivent les seules directives d'Étienne, particulièrement en ce qui concerne de ce qui arrivera après sa mort. Une Règle écrite assurerait une plus grande stabilité dans les jours à venir. Ayant décidé d'adopter une Règle, Étienne et ses conseillers, après maintes délibérations, choisirent une Règle monastique de préférence à une Règle canonique. En 1142, Étienne est finalement admis comme moine, au cours d'une cérémonie célébrée par Géraud, évêque de Limoges, qui le nomma aussi comme Abbé de sa communauté. Étienne a commencé sa carrière religieuse comme prêtre d'une paroisse mais l'abandonna pour mener la vie d'un solitaire comme saint Norbert de Prémontré et comme lui, il attira des disciples ermites qui terminèrent leur vie dans des monastères.

¹⁶ *Vita* p. 99

¹⁷ *Ibid.*, p. 101 *Laïc* ou *frère lai*, c'est-à-dire non revêtu de la cléricature, et n'ayant pas reçu la bénédiction monastique ; celle-ci interdisait au moine de s'occuper habituellement des relations avec l'extérieur.

Pendant de nombreuses années, Étienne d'Obazine a souhaité mettre sa communauté à la charge de Cîteaux. En 1147, le pape Eugène III, qui avait été moine cistercien à l'abbaye de Clairvaux, vint en France pour présider le chapitre général annuel à Cîteaux, la maison-mère de l'Ordre Cistercien. De nombreux problèmes graves ont été résolus au cours de cette assemblée. À commencer par quelques moines venus d'Uzerche se plaindre au pape que l'Abbé Étienne les avait abandonnés. Cela pouvait avoir des conséquences graves pour les ambitions d'Étienne. L'opinion du pape allait être déterminante pour l'avenir de la communauté d'Obazine, et c'est donc à lui qu'Étienne adressa d'abord sa requête. Le pape Eugène fut impressionné par Étienne et le confia à l'Abbé Reinard. Les abbés réunis l'acceptèrent comme « un homme de Dieu » dans l'ordre cistercien, selon l'auteur de la *Vita* :

« La distinction de sa personne, sa noble origine, le charme de son humilité, sa ferveur religieuse le rendaient supérieur aux abbés, au nombre de plus de trois cents, dont il présidait la réunion. Il brûlait de l'amour divin et de la sainte religion si vivement qu'il surpassait le feu par son ardeur. Son aspect extérieur exhalait une telle douceur que la suavité du miel en était dépassée. »¹⁸

Il restait à résoudre un problème difficile, la présence des femmes à Coyroux. Comme le reconnaît la *Vita*, la vie religieuse des femmes était possible à Obazine, Fontevrault et Dalon, mais c'était contraire à la tradition cistercienne. En acceptant Obazine et Coyroux les cisterciens accepteraient pour la première fois officiellement la responsabilité de moniales ; les deux communautés étaient étroitement liées juridiquement, l'une ne pouvait pas se désengager de l'autre. Une exception faite à la règle, due à l'influence du pape et de l'abbé, mais pendant longtemps Coyroux restera le seul monastère féminin dans l'Ordre de Cîteaux.

L'habit monastique et celui des chanoines réguliers

Nous ne pouvons pas savoir comment étaient vêtus Étienne de Muret et ses ermites. À sa mort en 1124, ses disciples migrèrent vers Grandmont où peu à peu ils passèrent d'une communauté érémitique à une communauté cénobite. C'est à cette époque que fut construit le monastère, sous la direction du quatrième prieur, Étienne de Liciac (1139-1163). Nous pouvons être à peu près certains qu'ils se considéraient comme moines et qu'ils portaient les habits monastiques caractéristiques, tels que ceux portés par les Bénédictins et les Cisterciens. Ces vêtements consistaient en une tunique de laine et un scapulaire auquel était attaché un capuchon pointu. Il y avait peu de différences entre eux, sauf que les Bénédictins portaient du noir tandis que les Cisterciens étaient en blanc avec un scapulaire noir. Les grandmontains ont sans doute porté du brun jusqu'au quatorzième siècle quand le pape Clément V (1305-1320) ordonna



¹⁸ Vita p. 111

« que les habits seroient noirs ».¹⁹ Dans le chœur, les Bénédictins et les Cisterciens portaient un vêtement de laine très long, extrêmement volumineux avec d'énormes manches et une capuche attachée. Le nom de *cucullus* est emprunté au latin qui désignait cette sorte de vêtement.

Les Grandmontains n'adoptèrent pas cette tenue et ils doivent avoir beaucoup souffert dans les églises qui n'étaient pas chauffées sans ce vêtement chaud.

En 1684, Pierre Hélyot rejoint le Tiers-Ordre Franciscain du monastère de Picpus près de Paris.



Il est déjà ordonné prêtre et jusqu'à sa mort en 1716, il travaille sans relâche à son vaste ouvrage magistral : « *Histoire des Ordres monastiques, religieux et militaires et des Congrégations séculières* », en huit volumes. Il embauche quelques artistes, qu'il envoie dans tous les établissements religieux de France pour croquer les différents vêtements portés par les moines, les moniales, les chanoines, frères et les chevaliers des nombreux ordres religieux comme les Templiers et l'Ordre de Saint Jean de Malte. Dans cet ouvrage, les ordres fondés au Moyen Âge portent encore leurs habits d'origine, mais parmi la multitude de congrégations religieuses qui perdurent au seizième siècle, il y a quelques costumes vraiment étranges, en particulier parmi les congrégations féminines.

En 1654, l'Ordre de Grandmont se scinde en deux branches, huit des maisons d'origine adhèrent à la nouvelle discipline connue sous le nom « l'Étroite Observance », alors que les vingt et une autres continuent de

pratiquer « l'Ancienne Observance ». Dans l'ouvrage du Père Hélyot, on peut voir un moine de l'Étroite Observance portant l'habit original de Grandmont qui fut probablement conçu au prieuré de Thiers, qui

¹⁹ Père Pierre HELYOT, <*Histoire des Ordres Monastique, Religieux et Militaire, et des Congrégations Séculières*, t. VII, p. 411, (1718).

était devenu la maison-mère de cette branche de l'Ordre. Un autre moine, appartenant à l'Ancienne Observance est vêtu très différemment. Il porte un surplis en lin sur une tunique et un scapulaire et il est coiffé d'une barrette qui est la coiffure habituelle des prêtres et des chanoines réguliers mais certainement pas celle des moines, même quand ceux-ci étaient ordonnés prêtres. Le dessin est intitulé : « Religieux de l'Ordre de Grandmont en habit de chœur ». Cet aspect canonique semble indiquer qu'il n'y a pas une grande différence entre les moines et les chanoines.

Depuis 1604, l'abbé Rigaud de Lavour encourage ses moines à pratiquer des actions caritatives et en 1630, les Grandmontains se portent au secours des victimes de la peste qui a ravagé Limoges et tous les villages autour de Grandmont. L'abbé Georges Barny, son successeur, envoient des moines instruire les enfants de la région et s'instruire à Paris, au Collège grandmontain Mignon ou à la Sorbonne. Lorsque l'Ordre de Grandmont fut finalement supprimé, les habitants du village de Grandmont et ceux des paroisses environnantes protestèrent. Ils firent une pétition pour que l'abbaye soit sauvée car ils étaient extrêmement reconnaissants pour les services rendus par les moines dans les temps de famine et de maladie et aussi pour avoir célébrer la messe quand le prêtre d'une paroisse était indisponible, comme s'ils avaient été des chanoines.

Si les grandmontains ont davantage ressemblé à des chanoines qu'à des moines, ce fut le contraire pour les chanoines réguliers des Prémontrés. Au XVIII^e siècle, ils ont renoncé à leur mission apostolique et se sont enfermés eux-mêmes dans leurs monastères. Ils sont décrits dans l'ouvrage du Père Hélyot, l'un portant l'habit typique des moines et l'autre avec les habits de chœur avec le *cucullus* sur sa tunique, quelque chose de plus court que ne l'avait été l'original. La seule particularité qui montrait qu'il s'agissait de chanoine était le port de la barrette.



*Religieux de l'Ordre de Grandmont
en habit de Chœur*

La barrette

Les origines de la barrette sont incertaines. Elle est mentionnée dès le dixième siècle. Son port se répand après le Synode de Bergame en Italie, en 1311, qui commande aux prêtres de la porter avec les vêtements ecclésiastiques.

La barrette est portée par tous les grades du clergé, des cardinaux aux prêtres, diacres et séminaristes. Celles portées par les cardinaux sont rouge écarlate. La barrette d'un évêque est de couleur pourpre, tandis que celles portées par les prêtres, les diacres et les séminaristes sont noires. Les prêtres dans les monastères et ceux des ordres mendiants qui ont leurs propres tenues (Bénédictins, Franciscains, etc.) ne portent généralement pas la barrette : dans la plupart des occasions, même liturgiques, le capuchon monastique remplace la barrette. Les Chanoines de saint Augustin portent des barrettes noires, mais les chanoines des Prémontrés portent une barrette blanche avec leur habit blanc. Les Ordres religieux postérieurs à la réforme qui étaient essentiellement voués à un ministère sacerdotal, comme les Jésuites et les Rédemptoristes portent des barrettes noires comme les autres prêtres qui appartiennent à diverses formes de vie communautaire, comme la Congrégation de l'Oratoire de Saint Philippe Néri.

C. HUTCHISON

Illustrations : Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France Hélyot / Pierre, en religion le P. Hippolyte / 0070. Histoire des ordres monastiques religieux et militaires et des congrégations séculières de l'un et de l'autre sexe qui ont été établies jusqu'à présent... [par le P. H. Hélyot, continuée par le P. M. Bullot]. 1714-1719.

La Métallurgie en Charente-Périgord, une longue histoire

par Jean-Pierre Faure

Cette note a été inspirée par la remarquable description de l'état socio-économique de Rauzet et de la région de Combiers à partir du XVI^e siècle qu'a donné J. Combeau dans le n° 23 du bulletin des « Échos grandmontains ». On se reportera donc à cette description si précise et si vivante, fruit d'une recherche archivistique approfondie.

Mon propos sera plutôt celui d'un randonneur qui, de l'étang du Cluzeau à la Forêt d'Horte, a cherché à retrouver les vestiges d'une métallurgie primitive, puis artisanale puis préindustrielle qui n'a cessé d'exister depuis l'époque celtique des Gaulois. Son extinction n'a eu lieu qu'à la moitié du XIX^e siècle avec les dernières livraisons de canons de fer à la marine à voile de Louis-Philippe. Extinction totale, non, puisque depuis quelques années, des passionnés ressuscitent tous les ans, à Étouars, en Périgord, bas et hauts fourneaux. On sait aussi que la « Route des Tonneaux et des Canons » poursuit à nouveau, symbole évocateur, son chemin du Périgord à la Rochelle. Autre symbole tout emblématique du savoir-faire de nos aïeux en matière de construction navale et d'artillerie, la frégate L'Hermione, celle de Lafayette, saluera cette année la côte américaine avec un canon coulé et foré « à l'ancienne » en Périgord et en Angoumois comme ceux qui armaient son illustre devancière.

Que faut-il pour faire du fer, de la fonte et de l'acier ? C'est un secret que les premiers Celtes ont maîtrisé bien avant tous les autres peuples : du minerai, le plus riche possible en oxyde de fer, du feu, un feu intense d'au moins 1500 degrés car c'est à cette température que le métal fond et peut être coulé, du charbon, qui sera jusqu'à la fin du XVIII^e siècle du charbon de bois, indispensable pour amorcer la réduction du métal et obtenir la chaleur nécessaire et de l'énergie, une énergie considérable pour concasser le minerai, pour abattre les arbres et en faire des meules de charbon de bois, pour activer pendant dix à douze heures des soufflets avant que le bas ou le haut fourneau livre sa « fondu ». Les bas fourneaux antiques, construits en argile sur moins d'un mètre de haut avec un soufflet mu à bras donnait au mieux une « loupe » de vingt kilos qu'il fallait ensuite réchauffer et marteler pendant de longues heures avant d'en tirer des lames, des fers, des clous ou des outils. Et de plus il fallait reconstruire à chaque fois le fourneau éventré pour en sortir une masse métallique impure.

L'alchimie du fer exigeait la maîtrise de nombreux secrets découverts par tâtonnements : quelle terre ajouter pour améliorer la fusion, quelle proportion à respecter dans la charge de minerai et de charbon de bois, quand déclencher la coulée, pourquoi obtenait-on ici un fer de meilleure qualité ? Celui du Périgord était réputé pour forger un acier plus dur. Ce n'est qu'au XIX^e siècle que l'on comprit que le minerai contenait aussi du manganèse. Les Gaulois prirent Rome trois siècles avant notre ère avec des armes de fer bien plus tranchantes et résistantes que le bronze des civilisations de la Méditerranée, bien moins solide mais plus facile à fabriquer avec un mélange d'étain et de cuivre natif fondant autour de 1000 degrés. La puissance militaire romaine se fit aussi sur un transfert de technique au service d'une volonté politique.

Le progrès décisif eut lieu au Moyen Âge avec la maîtrise de l'énergie hydraulique, la régularisation des cours d'eau, la construction de biefs permettant de vastes retenues d'eau permettant de faire tourner des roues puis des meules puis, par un jeu astucieux de cames d'activer des pilons, les « brocards », réduisant en poudre le minerai et des grands soufflets injectant un flot puissant et incessant d'air dans des hauts fourneaux de plus en plus imposants. L'énergie hydraulique permettra d'obtenir des « coulées » de fonte de 500 à 800 kilogrammes, quantité de métal suffisante pour couler un canon tirant un boulet métallique de 4 livres (1,8 kg environ) à 300 mètres. C'est probablement le maximum de ce qui a pu être obtenu à la forge de Combiers et sans doute beaucoup moins à celle du Cluzeau. Les vestiges du site du Cluzeau avec son étang de retenue sont très révélateurs de cette technique sidérurgique que l'on peut qualifier d'artisanale. Ils expliquent la transformation ultérieure en moulin à moudre les

céréales parce que l'état de la technique et peut-être l'épuisement des ressources immédiates en « minette » ne justifiaient plus une telle utilisation.

Toute cette histoire de la métallurgie celtique et de son développement ultérieur se lit encore autour de Rozet dans ces cailloux noirâtres vitreux, parfois avec des veines verdâtres, sur lesquels bute le promeneur.

La métallurgie s'est développée en Europe pour les besoins de l'artillerie, « *ultima ratio regum* », l'ultime argument des rois, à partir du XIV^e siècle avec la généralisation en Europe de la poudre à canon (charbon, soufre et salpêtre). Assez vite le canon de bronze, onéreux et fragile, réformé au bout de 500 coups, se verra concurrencé par le canon de fer coulé puis foré qui lui résiste jusqu'à 1500 coups. Le canon d'acier se chargeant par la culasse n'apparaîtra que vers 1850, reléguant tous les autres types au musée.

À partir du XVI^e siècle la métallurgie dépend étroitement des commandes militaires faites en France par le Roi qui entend bien, à partir des guerres de religion, s'en attribuer le monopole. Elle devient alors une entreprise qui exige une maîtrise technique bien spécialisée, des capitaux, des installations déjà complexes, du personnel nombreux et bien sûr un carnet de commande et des garanties financières.

Une forge ne peut travailler que s'il y a assez d'eau pour mouvoir les « brocards » qui cassent le minerai et les soufflets qui activent la combustion. Le charbon de bois est fabriqué à l'avance. L'opération annuelle de la fonte ne dure que quatre à six semaines quand les eaux retenues dans les biefs sont suffisantes. Le reste du temps on s'active à extraire et à ramasser la « mine » et à faire du charbon de bois. Assez vite, les forêts sont partout dévastées là où se trouvent des fonderies. Aussi, au XIX^e siècle la fonte au charbon développée en Angleterre avec la révolution industrielle du charbon, de la machine à vapeur et des chemins de fer va rapidement ruiner la fonte au bois.

« *En mars 1614, Hélie de Lagarde prend l'engagement d'aller fondre à la forge de Combiers pour le compte de Guillaume d'Olezon pendant deux mois, c'est-à-dire du 15 novembre 1614 au 15 janvier 1615* » écrit J. Combeau. Ceci correspond à la période où la forge dispose de suffisamment d'eau, de minerai et de charbon de bois livrés et payés par « brasses » (4,4 stères environ, le chargement d'une charrette sans doute).

Ainsi, un Lagarde à Rauzet est déjà un industriel mais aussi un entrepreneur qui doit avoir suffisamment de fonds pour payer ses fondeurs spécialisés, ses charbonniers, ses mineurs et ramasseurs de minerai mais aussi vendre sa production pour couvrir tous ses frais auxquels s'ajoute le montant annuel du bail. On fabrique des « poteries » de fonte, marmites, chaudrons, que l'on retrouve, marqués Combiers, dans les sucreries aux Antilles, plaques de foyer, chenets et de l'artillerie, canons et boulets, pour le Roi. Mais l'administration royale, si elle passe bien commande, ne paie qu'à la réception et uniquement pour les produits qu'elle accepte. On mesure ainsi toute la difficulté d'une entreprise à la fois technique, industrielle et commerciale.

C'est toute cette histoire, grande et petite, souvent insoupçonnée, qui reprend vie à Combiers autour de Rozet à partir des archives.

J-P Faure

Église de Rauzet 1986

